



Plénière du Collectif des Associations Citoyennes du 17 janvier 2015

NOTES ATELIER RELATIONS ASSOCIATIONS - COLLECTIVITES

Cet atelier devait aborder la question de la **Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités et les associations et sa transposition au niveau local**, ainsi que l'avancée de la **révision de la circulaire Fillon** (circulaire Valls).

Dans la présentation, il a été fait référence à l'historique de la charte, ses enjeux, ses principes, la différence entre subvention et commande publique, la nécessité de privilégier les conventions annuelles d'objectifs, la fonction des associations et leur contribution à l'intérêt général.

Il a été également présenté le travail mené par Daniel Royer pour décliner la charte au niveau local à Choisy le Roi.

La discussion :

- **A Saumur**, qui sort de 7 ans de libéralisme et d'immobilisme, la municipalité est devenue ingérable. On y parle de co-construction mais sans qu'il y ait de contenu. Il existe une volonté de certaines associations de mener une réflexion sur l'analyse des besoins sociaux, la charte d'engagements, la lutte contre le traité transatlantique, mais la municipalité refuse toute proposition, certains agents municipaux sont même « anti-association ».
- Le CAC interpelle beaucoup sur cet outil qu'est la charte mais il faut **être réaliste face à l'esprit libéral**. On ne peut pas mener la discussion sur des points qui peuvent faire mourir les associations.
- Le CAC a contribué à l'écriture de cette charte en 2013 dans des conditions politiques différentes de celles d'aujourd'hui. Nous sommes dans une société libérale et les **chartes ne sont aucunement contraignantes**. Quand les municipalités changent, les chartes sont oubliées. La charte ne pourra pas compenser la perte d'emplois associatifs, il faut se mobiliser pour contraindre le gouvernement à mener une autre politique associative.
- Est-ce que ce travail sur la charte est opportun ? Il peut servir d'outil pour **ouvrir le dialogue avec nos partenaires** (exemple : recherche d'un dialogue à Saumur), mais il faut se rappeler qu'en 2001 la charte n'a eu aucun suivi, aucun fonctionnement. Il ne faut donc pas tant s'appuyer sur la charte que surtout sur l'actualité avec des revendications d'engagements concrets.
- On est souvent dans l'exaspération car on a l'impression de perdre son temps. **La charte aurait pu être un symbole pour co-construire l'intérêt général mais elle ne va pas assez loin, comme la loi ESS**. Il est nécessaire de mettre en parallèle le jeu de la démocratie et l'urgence sociale. Quels sont nos moyens ? Il n'y a aucune contrainte et aucune bataille pour la CPCA alors que l'ESS aurait dû définir un droit de subvention pour l'intérêt général.
- Le terrain n'est pas favorable face à la violence et à la situation de lutte. Personne n'est prêt à demander une subvention pour travailler sur le suivi de la charte. On est plus dans des mesures de soutien à la concurrence que dans la solidarité.
- Le constat de la situation est l'aggravation de la pauvreté. Ce travail sur la charte semble incongru, à l'inverse de l'organisation du Printemps des associations. **Il faut développer de nouvelles formes de luttes, des espaces de débats où la charte est prise comme un outil d'appui mais ne pas rester enfermés sur le texte**. La **loi de décentralisation est aussi importante** au niveau de la participation des citoyens mais elle ne donne pas à l'interpellation des élus une part essentielle. **La discussion sur la circulaire et la vision des associations comme entreprises concurrentielles, les logiques de la commande publique, la défense des associations face à la marchandisation de leurs actions, la notion de services d'intérêt général non économiques, l'articulation entre les règles européennes et françaises, tout cela est à mettre dans nos débats**.

- Il y a les projets des associations, les projets de territoires dans lesquels les associations n'ont pas de place, il n'existe pas de travail en commun entre les associations et les collectivités, notamment les communautés d'agglomération. **La politique de la ville va mettre en place des conseils citoyens mais par qui et comment alors que les élus ne sont pas prêts à céder leur pouvoir ?**
- **Les associations doivent être à l'offensive : revendication du droit à l'initiative citoyenne.** La charte a ses limites, elle n'est pas contraignante, mais elle peut être un levier pour la discussion. La réforme territoriale ne tient pas compte de la place des actions citoyennes, et le fait de virer des associations n'est pas l'apanage de la droite ou de l'extrême droite, il faut **repenser les partenariats, les moyens financiers, avoir un autre usage de l'argent public.**
- La notion de charte dans une société libérale n'ouvre pas la voie au dialogue social. Il n'existe pas d'égalité entre les partenaires, et la charte peut même nous asphyxier. **Le contexte actuel n'est pas favorable à l'intérêt général, on détruit les services publics et le lien social, ce n'est pas à nous de gérer les contradictions du système.**
- Par rapport à la subvention il existe d'un côté le décideur -qui est l'administration- et de l'autre les associations. **Il ne faut pas faire une religion de la charte dans ce contexte libéral où la société civile n'est pas écoutée.** Quel est donc le rôle et la place du Collectif ? C'est défendre le secteur associatif ou prendre position sur le libéralisme ? Nous n'avons pas un discours unanime sur ces questions.

En conclusions :

- Beaucoup de réticences face à la **charte d'engagements qui n'est pas contraignante dans le contexte politique** où ce sont les logiques d'entreprises et de concurrence qui priment, avec la destruction du lien social, des services publics, avec les inégalités sur les territoires. **Mais on peut la prendre comme un outil pour ouvrir le débat.**
- Besoin de durcir nos positions et d'être plus à l'offensive : utiliser les contradictions, s'engouffrer dans les portes qu'on nous laisse ouvertes (politique de la ville, projets de territoires, relations avec les collectivités). Il faut imposer l'intervention des citoyens et des associations.
- Le travail sur la charte ne prime pas sur les autres priorités. Il faut **porter les projets de territoire, participer au dialogue institutionnel avec conviction mais sans en attendre de grandes avancées.**
- Quant au projet de circulaire – très peu abordé – il faut que les **associations refusent la marchandisation de leurs actions**, inverser cette vision et l'articuler avec les règles européennes, en rappelant que la circulaire Fillon a été la base de la constitution du CAC.